

**OBJET AMENAGEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

---

Le Conseil Municipal a validé lors de la séance du 1er octobre 2007, le projet d'aménagement de protection contre les crues de la Rivière Saint-Denis.

Préalablement aux travaux d'endiguement, il y a lieu de procéder à l'ouverture d'une enquête publique conjointe, sur le territoire de la Commune, au titre des Codes de l'Expropriation, de l'Environnement (« police de l'eau et étude d'impact »), de l'Urbanisme et Rural.

Cette enquête relative à :

- la Déclaration d'Utilité Publique,
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune,
- l'autorisation au titre de la « police de l'eau avec étude d'impact »,
- la Déclaration d'Intérêt Général

a débuté le 23 juin et se poursuivra jusqu'au 24 juillet 2008, soit trente-et-un (31) jours consécutifs inclusivement.

Conformément à l'Article 11 de l'Arrêté préfectoral n° 08-1279/SG/DRCTCV enregistré le 2 juin 2008, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**  
**La 2<sup>ème</sup> Adjointe**

**Ericka BAREIGTS**



OBJET AMENAGEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS

ENQUETE PUBLIQUE

CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 07/3-31 du Conseil Municipal en séance du 1er octobre 2007 ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 08-1279/SG/DRCTCV en date du 2 juin 2008 ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant l'aménagement de la Rivière Saint-Denis.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 07 JUL. 2008

Pour le Maire  
La 2ème Adjointe

  
  
Ericka BAREIGTS